

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi seize juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 9**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, BOCQUERAZ Nathalie, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

**Absents excusés : Béatrice FIAT**

**Procuration : Béatrice FIAT donne pouvoir à Julien FIAT**

**Votants : 10**

Nathalie BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°2024-27 : FACTURATION DE 2020 A 2023 DE FOURNITURE D'EAU POTABLE A LA COMMUNE DE VILLARD REYMOND

La commune d'Ornon fournit à la commune de Villard Reymond l'eau potable pour le hameau du Villaret. Le hameau du Villaret, sur la commune de Villard Reymond est alimenté en eau potable par la commune d'Ornon depuis de nombreuses années sans contrepartie financière, car compte tenu de sa situation géographique, il ne peut recevoir l'eau du hameau de Villard Reymond située très en amont.

De ce fait la commune d'Ornon fournit de l'eau potable traitée et a effectué des travaux sur le réservoir de Pallud du Raux. En application de la loi article L.2224-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons facturer cette distribution d'eau au volume consommé de 2020 à 2023. Ce volume correspond à la déclaration de redevance de l'agence de l'eau.

A savoir,

ANNEES	M3	TARIF	TOTAL
2020	994	1.20	1 192.80€
2021	2018	1.20	2 421.60€
2022	1080	1.20	1 296.00€
2023	507	1.20	608.40€
<b>TOTAL</b>	<b>4 599m3</b>	<b>1.20</b>	<b>5 518.80€</b>

Un compteur est installé sur la conduite du Villaret, et nous permet de contrôler ces relevés de consommation.

Ce volume pour un total de 4 599m3 est facturé à 1.20€ par m3 soit 5 518.80€.

Ce tarif de 1.20€ et celui que nous demande d'appliquer l'agence de l'eau pour bénéficier de subventions sur les travaux de réseau d'eau potable.

Avec tous ces éléments la commune d'Ornon est en mesure de facturer cette redevance à la commune de Villard Reymond. La commune de Villard Reymond perçoit la redevance auprès de ses abonnés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à établir une facture pour les années de 2020 à 2023 et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*



**Le Maire,  
Nicole FAURE**